

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
1. Ordre du jour	Mme Gagnon rappelle le fonctionnement du comité et précise que si des sujets concernaient une école ou une personne en particulier, le sujet sera amené à la table de travail. Elle fait ensuite la lecture de l'ordre du jour.	
2. Compte rendu de la réunion du 10 juin 2025	Mme Gagnon fait les suivis du compte rendu de la réunion du 10 juin 2025.	
Priorité d'emploi <ul style="list-style-type: none"> • Liste de priorité • Banque pour contrat ordonnancée • Listes pour suppléance occasionnelle 	<p>Le Centre de services scolaire enverra la liste de priorité du secteur jeunes modifiée au Syndicat. Mme Gagnon amène une problématique du fait que le CSS ne sait pas si les enseignants ont leur brevet lorsqu'ils accèdent rapidement à la liste de priorité. Des discussions ont lieu pour trouver des pistes de solutions. Le SES fera un rappel aux nouveaux engagés lors d'une formation le 9 octobre pour qu'ils avisent le CSS dès qu'ils auront leur brevet.</p> <p>Le projet de la banque ordonnancée et la liste pour suppléance occasionnelle ont été envoyés au Syndicat.</p> <p>Le CSS informe le SES qu'il reste des enseignants dans les champs éducation physique, adaptation scolaire et préscolaire-primaire. Il n'y a personne dans tous les autres champs. À la suite de discussions, Mme Gilbert propose d'informer les enseignants à savoir que s'ils prennent par exemple un remplacement en math de secondaire 1 et qu'ils remplissent les critères pour accéder aux listes, ils accéderont à ces dernières dans leur champ respectif et non dans le champ du remplacement occupé. M. Lavoie ajoute que l'université libère leurs étudiants pour qu'ils puissent faire de la suppléance. (2024-10-01)</p> <p>Concernant la liste de suppléance occasionnelle, une première rencontre entre le SES et le CSS a eu lieu pour regarder les critères pour l'accès à la liste de priorité. Présentement, aucune alerte ne peut être donnée dans le système lorsqu'une personne atteint l'équivalent des 35 jours consécutifs. D'autres rencontres suivront. (2025-01-30)</p> <p>Les parties syndicale et patronale ont fait chacune des rencontres de comité pour discuter des critères pour l'accès à la liste de priorité. Les parties se sont ensuite rencontrées pour en discuter. Le CSS doit faire une proposition des critères au Syndicat. Mme Gilbert ajoute que le projet de loi 100 du gouvernement risque d'avoir des répercussions sur la convention collective locale. (2025-04-29)</p> <p>Considérant le projet de loi 100 déposé par le gouvernement, il est décidé de mettre en attente la décision concernant les critères d'accès à la liste de priorité. Le défi est surtout pour le Bas-Saguenay. Le CSS et le Syndicat feront possiblement une entente pour le Bas-Saguenay. (2025-06-10)</p> <p>Des rencontres ont eu lieu et il a été décidé de ne pas changer l'entente locale. Le CSS et le SES en ont discuté en table de travail et aucune entente ne sera faite pour le Bas-Saguenay pour l'année 25-26. Le CSS donnera plutôt des garanties de suppléance. Un suivi sera fait en février pour vérifier si une entente pour le Bas-Saguenay sera rédigée pour 2026-2027. (2025-09-29)</p>	✓
Autres sujets : b) Mesure 15158 (2025-10-01)	Le SES désire connaître la façon dont les sommes de la mesure 15158 pour la valorisation du personnel scolaire ont été utilisées. Mme Gagnon fera des vérifications. (2024-10-01)	Terminé

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	<p>Une rencontre est à prévoir pour déterminer comment les sommes seront utilisées, car présentement aucun montant n'a été utilisé. Cette mesure fait partie des règles amendées de décembre, donc le CSS doit en prendre connaissance au préalable. (2025-01-30)</p> <p>Le SES s'informe si le Centre de service a déterminé ce qu'il fera avec les sommes une fois reçues. Le CSS n'a rien prévu pour l'instant. (2025-09-29)</p>	
<p>Autres sujets :</p> <p>c) Congé stagiaire (2025-10-01)</p>	<p>Le Syndicat demande que la prise de congé en lien avec l'accueil de stagiaires soit prolongée au 30 juin. Le CSS accueille la demande et fera part de sa décision au Syndicat ultérieurement. (2024-10-01)</p> <p>Le SES informe le CSS qu'un maître associé a demandé un congé stagiaire et la secrétaire l'a informé qu'elle n'avait pas reçu les sommes pour ces congés et que ce serait seulement lorsque le stage serait terminé. Le CSS croit que c'est une situation isolée, car il n'y a eu aucun changement dans la procédure pour les congés stagiaires. Mme Gagnon fera des vérifications et ensuite un retour au syndicat. (2025-01-30)</p> <p>Le Centre de services a envoyé une note de service à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux directions pour les informer que la somme pour les congés stagiaires sera donnée dès l'arrivée du stagiaire. De plus, que le stagiaire complète ou non son stage, le montant restera le même. Une rencontre avec les finances est à prévoir pour discuter de la façon de faire si un stagiaire faisait deux milieux. (2025-04-29)</p> <p>Le OnePager a été diffusé à l'UQAC. Mme Girard mentionne que les stagiaires qui font deux milieux sont traités individuellement. Les sommes sont réparties de façon équitable entre les enseignants concernés. La note de service sera réajustée et retournée aux enseignants à l'automne. (2025-06-10)</p> <p>Le SES demande si le OnePager a été modifié et retourné aux enseignants. Le CSS fera un suivi. (2025-09-29)</p>	<p>✓</p>
<p>Ententes (2025-04-29)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clause 8-5.05.02 	<p>En raison de la nouvelle organisation des heures des enseignants dans la nouvelle convention collective, la clause 8-5.05.02 occasionne des dépassements. Le SES et le CSS se rencontreront pour trouver des pistes de solutions d'ici la fin de l'année. (2025-04-29)</p> <p>Deux rencontres sont prévues en juin pour discuter de l'entente pour la clause 8-5.05.02. (2025-06-10)</p> <p>Plusieurs rencontres ont eu lieu en août et un projet d'entente a été fait. Cependant, tout a été mis sur pause afin de vérifier si ça entre dans la tâche. Le CSS consultera son comité de direction à ce sujet. Pour le préscolaire et le primaire, il est évident que l'approbation des tâches pour le 15 octobre ne sera pas respectée. Mme Bouchard demande au CSS d'envoyer une note de service pour en informer les enseignants. Lorsqu'il sera temps d'expliquer l'entente, Mme Gagnon propose d'enregistrer une vidéo pour s'assurer de la compréhension commune de tous. (2025-09-29)</p>	<p>✓</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le Roseau 	<p>Le CSS n'a pas de modification à apporter à l'entente Le Roseau. Le SES vérifiera auprès de la personne déléguée et s'il n'y a pas de modification, l'entente sera renouvelée telle quelle. (2025-04-29)</p> <p>Le SES a vérifié auprès de la personne déléguée et il est décidé de poursuivre. (2025-06-10)</p> <p>Le CSS et le SES sont d'accord pour que l'entente Le Roseau soit reconduite. (2025-09-29)</p>	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
<ul style="list-style-type: none"> Groupe à plus d'une année d'études – Marie-Médiatrice 	<p>Le CSS mentionne que l'école Ste-Rose aura des groupes à plus d'une année d'étude. Pour les autres écoles, le CSS vérifiera et fera un suivi. (2025-04-29)</p> <p>Le CSS doit faire des vérifications. Un suivi sera fait. (2025-06-10)</p> <p>Après discussion, il est décidé que l'entente sera renouvelée automatiquement chaque année, après que le Centre de service aura nommé les écoles concernées lors du premier CRT de l'année.</p> <p>Pour l'année 2025-2026, les écoles sont Marie-Médiatrice et Ste-Rose. (2025-09-29)</p>	Terminé
<p>Bilan insertion professionnelle (2025-04-29)</p>	<p>Ce point est reporté. (2025-04-29)</p> <p>M. Boudreault et Mme Mansour font un bilan de l'année 24-25. Ils présentent un tableau de bord avec les quatre objectifs. Ce sont 90 personnes qui ont été rencontrées lors de la séance d'embauche. Le parcours en insertion professionnelle a été actualisé et il a été adapté pour la FP et la FGA également. Le parcours se déploie en trois blocs, soit l'accueil, l'intégration et l'insertion professionnelle. Le SES indique au CSS que les nouveaux enseignants devraient suivre la formation ITCA. M. Boudreault en prend note et invite le Syndicat à lui faire connaître les autres besoins qu'il décèlera. Une formation est offerte pour comprendre leur relevé de salaire. Le SES précise que tous les enseignants devraient suivre cette formation. Une présentation des actions pour 2025-2026 est faite. (2025-06-10)</p> <p>M. Gaudreault informe le Syndicat que les services éducatifs travaillent présentement un parcours en insertion professionnelle pour les enseignants au champ 01. Le but est d'outiller les nouveaux enseignants avec les spécificités de leur champ, comme la sécurité ou les parcours offerts. (2025-09-29)</p>	Terminé
<p>Congés (2025-06-10)</p> <ul style="list-style-type: none"> Sans solde Réduction de tâche Retraite progressive 	<p>Ce point a été reporté. (2025-06-10)</p> <p>Le CSS informe le SES qu'il a accordé 3 congés sans solde et 11 congés d'accommodement. De plus, il y a 84 demandes de retraite progressive. Considérant le manque d'enseignants à venir dans les prochaines années et la liste de priorité en champs 2-3, il faudrait créer un Forms pour sonder l'intérêt et la capacité de ces enseignants pour le 1^{er} cycle du secondaire. M. Gaudreault ajoute qu'il faudrait tout d'abord informer les gens du contenu des cours pour vérifier s'ils sont intéressés à appliquer. (2025-09-29)</p>	Terminé
<p>Postes E2 (2025-06-10)</p>	<p>Les textes de la convention n'étant pas clairs en ce qui a trait au processus d'affectation des postes E2, le CSS et le SES ont tenu des rencontres pour le détailler. Mme Girard présente la note de service qui a été envoyée aux enseignants concernés et détaille le processus qui a été établi. (2025-06-10)</p> <p>Un bilan de l'affectation des postes E2 a été fait le 27 août dernier. Plusieurs pistes d'amélioration ont été trouvées pour l'an prochain. (2025-09-29)</p>	Terminé

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
Tâche et amplitude (2025-06-10)	<p>Le SES avise le CSS que les personnes déléguées recevront une formation l'an prochain sur l'amplitude. Il est important de l'inscrire dans les tâches des enseignants. (2025-06-10)</p> <p>Le SES mentionne qu'il a donné une formation lors du conseil des personnes déléguées du début d'année. Le Syndicat a précisé que l'amplitude devait être inscrite sur la feuille de la tâche et qu'elle ne peut pas changer en cours d'année. Mme Gagnon fera un suivi avec les directions. (2025-09-29)</p>	Terminé
<p>3. Organisation scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clientèle • Moyennes • Liste des mentors • Bilan ajout demi-ressource maternelle 5 ans • Bilan soutien aide à la classe 	<p>Le CSS enverra la dernière lecture de clientèle ainsi que celle du 30 septembre lorsqu'elle sera mise à jour.</p> <p>La liste des mentors a été envoyée au syndicat.</p> <p>Concernant l'ajout de la demi-ressource en maternelle 5 ans, le CSS a appliqué la convention collective à la lettre, il y avait 328 000 \$ à répartir et ce sont 11 milieux qui en bénéficient. L'enjeu est toujours la date de remise du plan d'effectifs du soutien qui précède les lectures de clientèle. Une réflexion sera faite avant la prochaine attribution afin de maximiser la répartition.</p> <p>Le document du bilan pour le soutien d'aide à la classe est à venir.</p>	✓
<p>4. Sécurité d'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mises en disponibilité champ 21 • Mouvements volontaires • Engagements • Enseignants-ressources • E2 - Bilan 	<p>Aucun enseignant n'a été mis au champ 21.</p> <p>Les documents en lien avec le mouvement volontaire et l'engagement ont été transmis. Celui concernant les enseignants-ressources est à venir.</p> <p>59 contrats E2 ont été donnés et le CSS est en analyse pour en ajouter possiblement 4 autres.</p> <p>Un poste a rouvert en août à ESGM et fera donc partie du mouvement volontaire de décembre. Il y a également une nouvelle ouverture de groupe à l'Odysée qui n'occasionne pas de poste.</p>	Terminé
<p>5. Priorité d'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liste de priorité • Banque pour contrat ordonnancée • Listes pour suppléance occasionnelle 	<p>Les listes n'ont pas encore été déposées. Une situation doit être régularisée avant.</p> <p>Certains champs sont vides. En mathématique, un enseignant prendra sa retraite en décembre et présentement aucune personne ne peut le remplacer.</p> <p>Mme Gilbert informe le CSS que certains enseignants d'anglais primaire pourraient aller au secondaire, mais ne sont pas appelés, car ils n'apparaissent pas dans la liste de la secrétaire. Mme Gagnon fera un exercice pour vérifier le tout.</p>	✓

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
6. Rentrée scolaire	Le Syndicat dépose la liste des irritants de la rentrée pour le primaire et le secondaire. Certains points amenés sont discutés. Concernant les budgets, le CSS précise que sans nécessairement faire des coupures, il est possible de faire autrement pour optimiser les sommes. Le CSS regardera la liste déposée et fera un retour au Syndicat.	Terminé
7. Consultation 4-3	Le SES rappelle les points de consultation prévus à la convention collective à l'article 4-3.	Terminé
8. Présentation projet PPP	Ce point est reporté à une rencontre ultérieure.	Terminé
9. Entente	Ce point a été traité en suivi du compte rendu du 10 juin 2025.	Terminé
10. Déboulage	Le SES rappelle qu'il est important de respecter la promotion par matière. M. Gaudreault ajoute qu'un gros chantier a été fait l'an dernier à ce sujet.	Terminé
11. Comités leadership et de perfectionnement	<p>Mme Bouchard informe le Centre de service que les enseignants ne comprennent pas bien le but et le fonctionnement du comité leadership. M. Gaudreault mentionne qu'il n'est pas évident pour les directions de l'expliquer. Des rencontres ont eu lieu pour expliquer le comité à la formation professionnelle, à la formation des adultes ainsi qu'au primaire. Il reste le secondaire à faire. Les prochaines formations se tiendront les mercredis 1^{er} et 8 octobre et Mme Gagnon ajoute que M. Régis Lavoie invite le SES à y assister. M. Gaudreault ajoute qu'aucune équipe n'est rendue à la même place pour ce comité. Le Syndicat partage également que dans certains milieux, c'est la direction qui impose les enseignants qui feront partie du comité.</p> <p>Concernant le comité de perfectionnement, le SES soulève la problématique que, pour certains milieux, c'est la direction qui gère tout. Il n'y a pas toujours de consultation. Le cadre de référence sera ajusté pour indiquer que les décisions doivent être prises en consensus. Le nouveau fonctionnement est difficile à mettre en place au primaire.</p>	Terminé
12. Application convention	<p>Le SES rappelle certains points de la convention collective qui ne sont pas appliqués correctement.</p> <p>En lien avec l'annexe 54, en 2027-2028, les enseignants ne devront plus faire de surveillance. Présentement, au moins deux écoles en font plus qu'auparavant malgré l'ajout de financement de l'annexe 54.</p>	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	<p>Ensuite, le SES demande de refaire un rappel du rôle des aides à la classe, afin d'éviter les écarts. De plus, celles-ci devraient être distribuées par le comité EHDA-école et ce n'est pas toujours le cas. Aussi, certaines écoles respectent le nombre d'heures (10 h à 15 h) par classe sur l'horaire, mais ce n'est pas la réalité. Par exemple, une aide à la classe devrait être en classe jusqu'à 11 h 30, mais doit quitter à 11 h 15 pour le service de garde. Le CSS accueille les informations et regardera pour faire l'exercice avec une école.</p> <p>Concernant les ateliers parents au préscolaire 4 ans, certaines écoles obligent d'avoir 10 activités dans ce volet et les jeunes enseignants ne savent pas toujours comment le faire. M. Gaudreault précise que le conseiller pédagogique a beaucoup d'activités et des outils et qu'il peut donner du support. Des stratégies sont travaillées par les services éducatifs afin de simplifier ce volet et de s'adjoindre des partenaires, car la responsabilité de ces activités ne relève pas seulement des enseignants. Selon le SES, le budget aurait été coupé. M. Gaudreault validera le montant.</p>	✓
13. Compétences personnelles et sociales	M. Gaudreault présente le document qui explique les compétences personnelles et sociales, à qui cela s'adresse, le but, etc. Mme Bouchard demande si le personnel de soutien peut le faire. Le CSS répond qu'il est possible d'avoir un partenaire.	Terminé
14. Formation carte de piscine	Concernant la formation obligatoire pour la carte de piscine, l'UQAC a informé le CSS que pour enseigner la piscine, il faut suivre deux cours de 45 heures et il le recommande fortement aux étudiants au BAC en éducation physique, mais que celui-ci ne peut être obligatoire. En collaboration avec l'UQAC, le CSS pourrait aussi décoller une cohorte en continu avec un minimum de 15 personnes. D'autres centres de services scolaires pourraient se joindre à la formation. Également, la loi changera et un rafraîchissement sera obligatoire tous les 3 ans pour les enseignants qui ont leur carte de piscine.	✓
15. Calendrier des rencontres	<p>Les rencontres pour l'année 25-26 seront aux dates suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 19 janvier 2026 à 13 h 30; ▪ 29 avril 2026 à 13 h 30; ▪ 8 juin 2026 à 13 h 30. 	Terminé
16. Autres sujets		
a) Appréciation du personnel enseignant	Un nouveau formulaire d'appréciation du personnel enseignant a été fait par M. Julien Boudreault. Le formulaire est beaucoup plus simple avec des exemples concrets et certaines compétences ont	Terminé

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	été regroupées. Aussi, la direction recevra, ainsi que l'enseignant, le formulaire de l'enseignant à évaluer dès le début de l'année. Une évaluation de mi-parcours pourra également être faite.	
b) Déménagement	Le SES explique la problématique reliée au déménagement de l'école Vanier en décembre prochain. Une journée mobile leur serait imposée le 19 décembre. Le SES demande s'il était possible de déplacer le déménagement de quelques jours afin qu'il ait lieu durant le congé des Fêtes. Le CSS s'informerait auprès des Ressources matérielles.	✓